

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
Mercredi 14 décembre 2022 - 18 h15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 8 décembre 2022	
Présents	Mmes CANE, DAVILA, DUBOIS, GOSSELIN, LACOSTE, LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL (arrivée à 18h20), SEVERAC, SIMÉON, VITET (arrivée à 18h23) MM. FEDOU, SEVERAC
Procurations	Mme / M.
	Mme BRUN
	Mme DURIER
Absente excusée	Mmes BOBO, MAINGAULT
Présidente	Mme SIMÉON
Secrétaire	Mme Anne-Marie RAZAFIMBAHINY
Personnel administratif	La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Directeur de Projets Educatifs et Sociaux, la Responsable du Centre Social, la chargée du CCAS
Ordre du jour	1 – Désignation du secrétaire de séance 2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 3 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS 4 – Mise à jour des amortissements suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS – Application au 1 ^{er} janvier 2023 5 – Décision modificative budgétaire n°1-2022 6 – Reversement des dons générés par la manifestation « Octobre Rose » 7 – Mise à disposition de logements temporaires 8 – Réactualisation de la tarification du service de portage des repas à domicile au 1 ^{er} janvier 2023 9 – Plan de sobriété énergétique 10 – Modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives – Micro-Crédit 11 – Aide au transport pour les personnes âgées 12 – Analyse des Besoins Sociaux 13 – Activités en faveur des aînés 14 – Marché des assurances 15 – Rapport d'activité des services du CCAS - 2021 16 – Informations diverses 17 - Décisions de la Commission Permanente. Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos

1 – Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente : désignation du secrétaire de séance. Alors, je ne sais pas où on en est. Ce qui était proposé c'était Madame MAINGAULT, qui n'est pas là. Madame RAZAFIMBAHINY, est-ce que tu es d'accord pour être secrétaire de séance ?

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme la Présidente : parfait, donc si vous n'y voyez pas d'opposition.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Madame RAZAFIMBAHINY en qualité de secrétaire de séance		
VOTE	Pour	13
	Contre	
	Abstention	

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration

Mme la Présidente : approbation du procès-verbal du 21 septembre. Avez-vous des remarques ? S'il n'y en a pas, je le mets au voix.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 2022			
VOTE	Pour	13	
	Contre		
	Abstention		

3 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS

Mme la Présidente : on va laisser parler les techniciens. On change de nomenclature budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2023. L'obligation, c'est 1^{er} janvier 2024. Nous avons été sollicité il y a maintenant plusieurs mois par la Trésorerie, et Le Directeur Financier de la Mairie a estimé que nous pourrions être prêt au 1^{er} janvier 2023. Nous changeons, vous entendiez parler de la M14, on va passer à la M57, à partir donc du 1^{er} janvier 2023. Peut-être Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie, vous pouvez expliquer rapidement. C'est anecdotique, cela ne va pas changer grand-chose sur la façon dont le budget va être présenté. Il n'y aura pas de différence pour vous.

La Directrice Générale des Services de la Mairie : oui, c'est effectivement très technique. Il y a juste deux points à soulever. Effectivement, c'est l'instruction la plus récente du secteur public local qui est appliquée par toutes les catégories de collectivités, Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes. Effectivement, la date butoir c'est le 1^{er} janvier 2024. Ce qui est à noter, ce qui change, c'est en matière de gestion pluriannuelle des crédits, donc qui rentre en compte la définition des autorisations de programme, des autorisations d'engagement, c'est plus pour des collectivités qui ont des gros travaux qui s'étalent sur deux ans, voire trois ans. Pour le CCAS ça ne sera pas le cas. Il y a le vote d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget qui est possible.

Ensuite, l'autre changement, c'est en matière de fongibilité des crédits. La faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette possibilité est liée à la fin des dépenses imprévues dans cette nomenclature M57. C'est un changement que vous verrez l'année prochaine, il n'y aura plus cette ligne lors du vote du budget, dépenses imprévues. C'est pour cela qu'il y a cette souplesse qui est donnée entre les chapitres, excepté pour le chapitre des dépenses de personnel. Ces mouvements feront l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche Conseil suivant cette décision. Cette faculté a été retenue pour le CCAS et précisée dans la délibération d'adoption du budget, et donc vous le verrez dans la maquette budgétaire.

Mme la Présidente : jusqu'à présent, on avait « dépenses exceptionnelles » où on mettait une somme d'argent X et qui permettait, si on avait des besoins, d'aller piocher là-dedans pour l'utiliser sur n'importe quelle autre ligne, n'importe quelle dépense. Là, aujourd'hui, cette ligne « dépenses exceptionnelles » n'existera plus. Par-contre, si on a une dépense particulière sur une ligne qui ne soit pas suffisamment abondée, on pourra aller chercher dans la limite des 7,5 %, on pourra aller chercher sur une autre ligne des sommes qui, à priori, n'étaient pas destinées à servir ce à quoi on voulait les utiliser. Mais sur le CCAS, ça ne va pas représenter, c'est plus important me semble-t-il sur le budget communal.

M. FEDOU : on pourra toujours aller les chercher, mais que dans le même chapitre, c'est ça.

Mme la Présidente : non.

M. FEDOU : non.

Mme la Présidente : non, non.

M. FEDOU : non, dans l'autre aussi.

Mme la Présidente : la seule chose qu'on ne pourra pas toucher, c'est le 012. Mais de toute façon, avec l'obligation qui nous sera faite, de vous informer du fait qu'on est allé piocher sur une ligne, pour en abonder une autre.

Arrivée de Mme RIPOLL à 18h20

La Directrice Générale des Services de la Mairie : avec ce passage à la M57, nous devons adopter un règlement budgétaire et financier, qui était annexé à la convocation du CCAS, et qui sera annexé à la délibération, qui comprend cinq chapitres, le budget, la gestion pluriannuelle des crédits, l'exécution budgétaire, les opérations financières particulières et opérations de fin d'année, la gestion de la dette. Il y a plusieurs votes proposés ce soir.

Mme la Présidente : ... vous avez des questions là-dessus. C'est plutôt technique. On va voter sur le fait d'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Autorisation de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023		
VOTE	Pour	13
	Contre	
	Abstention	

Mme la Présidente : on adopte, si vous en êtes d'accord, le règlement budgétaire et financier.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Adoption du règlement budgétaire et financier		
VOTE	Pour	13
	Contre	
	Abstention	

Mme la Présidente : et, vous m'autorisez à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Autorisation à procéder, à compter du 1 ^{er} janvier 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections		
VOTE	Pour	13
	Contre	
	Abstention	

Mme la Présidente : avec l'obligation que j'aurai, bien entendu, de vous tenir informés des mouvements en question.

4 – Mise à jour des amortissements suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS – Application au 1^{er} janvier 2023

Mme la Présidente : on continue, toujours pareil. L'adoption de la M57 nous oblige à une mise à jour des amortissements, et là aussi, ça s'applique à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Directrice Générale des Services de la Mairie : le CCAS avait adopté les durées d'amortissements précédemment, le 24 mars 2003. Effectivement, avec la mise en place de la M57, il faut remettre à jour ces durées d'amortissements. Vous avez eu le tableau avec la convocation du Conseil d'Administration. Effectivement, il y a moins de lignes que pour la Commune, ces durées vous sont proposées aujourd'hui au vote.

Mme la Présidente : des remarques ? S'il n'y en a pas.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :			
Mise à jour des amortissements suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS – Application au 1 ^{er} janvier 2023			
VOTE	Pour	14	
	Contre		
	Abstention		

5 – Décision modificative budgétaire n°1-2022

Mme la Présidente : ça, ça a été vu par la Commission Finances. Suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du service de Portage des Repas à domicile et du coup de facturation par notre prestataire, il convient d'ajuster les crédits du budget du CCAS pour le Portage des Repas de 10 000 € en dépenses et en recettes de la façon suivante. Vous avez vu le tableau qui vous est proposé par Le Directeur Financier de la Mairie, qui a été vu par la Commission Finances. Il y a eu des remarques en Commission Finances ?

La Directrice Générale des Services de la Mairie : une modification concernant les rémunérations du personnel. Il y a 5 000 € qui ont été abondés sur le chapitre des charges de personnel.

Mme la Présidente : bon, si c'est corrigé, pas d'autres commentaires ?

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Décision modificative budgétaire n°1-2022			
VOTE	Pour	14	
	Contre		
	Abstention		

6 – Reversement des dons générés par la manifestation « Octobre Rose »

Mme la Présidente : ça a généré des dons à la hauteur de 1 962 €. Il faut décider de l'association à laquelle nous reverserons la somme en question. Ça, ça a été discuté en Commission des Finances CCAS, Commission Permanente. Qu'est-ce qui en est ressorti ?

Mme GOSSELIN demande la parole : hier soir, nous en avons discuté à la Commission Permanente, et en cherchant un petit peu, puisque, une association que nous avons trouvée, ne s'occupe pas que des cancers du sein, mais s'occupe de tous les cancers, on va dire, en général. On a cherché un petit peu, on est tombés sur plusieurs associations, s'occupant que du cancer du sein, notamment une association qui s'appelle « Vivre comme avant », que j'ai appelé ce matin. J'ai appelé la responsable ce matin, Marie-Françoise DURIER m'a donné ses coordonnées, et je l'ai appelée ce matin. Il faut savoir que c'est une association nationale, je n'ai pas eu le temps de vous faire un mail, je m'étais engagée à vous faire un mail au moment de la Commission Permanente. C'est une association nationale qui s'occupe en fait d'être auprès des malades et notamment au lendemain des opérations. Ils vont au chevet de ces malades pour les rassurer, c'est uniquement que des femmes qui ont vécu un cancer du sein. En fait, « Vivre comme avant », l'association, elle m'a dit, la dame, on est toutes passées par un cancer du sein pour être dans l'association. En fait, elle me disait, on va, au lendemain de l'opération, on va au chevet de toutes ces femmes pour les rassurer surtout sur leurs interrogations de comment ça se passe après, quelle va être ma vie d'après l'opération. En fait, elle m'a dit bien sûr, elle était surprise, elle était agréablement surprise, elle m'a dit, merci, merci, merci. C'est une association nationale, on verserait au national, mais par-contre il y a une antenne à Toulouse, on est bien d'accord, qui viendrait à la remise, qui est prévue le 18 janvier. C'est l'antenne nationale qui après reverse en fonction de leurs besoins, quand ils se rendent au chevet des malades et ben, s'il y a des frais d'hôtel, ils payent, s'il y a des frais de déplacements, ils payent les frais de déplacements, etc ..., voilà.

Arrivée de Mme VITET à 18h23

Mme la Présidente : est-ce que ça ne serait pas judicieux, quand même, de demander à cette association de nous donner quelques éléments avec, notamment, leur bilan financier, enfin les derniers bilans, 2021, 2022 c'est trop tôt, mais voir ce qu'il en est.

Quelqu'un parle hors micro

Mme GOSSELIN : oui, ils occupent d'ailleurs des locaux de La Ligue, qui leur prête un bureau, quelque part ils sont reconnus aussi par La Ligue, et j'ai demandé une plaquette, bon elle est arrivée dans l'après-midi et j'avais demandé qu'on l'imprime, mais bon, voilà, j'ai pas pu repasser au CCAS donc j'ai pas pu, mais bon des plaquettes pour vous montrer, mais je n'ai pas les bilans.

Mme la Présidente : ils ont pignon sur rue sur Toulouse, Claudine ?

Quelqu'un parle hors micro

Mme la Présidente : à l'Oncopole, d'accord. Nous verserions l'intégralité de la somme à cette association, si vous en êtes d'accord, c'est la proposition qui est faite par la Commission Permanente.

M. FEDOU : hier soir, je pense qu'on était tombés d'accord là-dessus, donc autant que ça aille vraiment à une association qui lutte contre le cancer du sein.

Mme la Présidente : et qui accompagne les malades.

M. FEDOU : et qui accompagne, en plus, les malades derrière.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Reversement des dons générés par la manifestation « Octobre Rose »		
VOTE	Pour	14
	Contre	
	Abstention	

Mme la Présidente : pour donc les 1 962 € à « Vivre comme avant ».

7 – Mise à disposition de logements temporaires

Mme LACOSTE : on en a débattu en Commission Finances. Rappeler au Conseil d'Administration que la Commune de Fonsorbes met à disposition du CCAS de Fonsorbes, à titre onéreux, cinq logements temporaires destinés aux personnes en recherche d'hébergement dit d'urgence. Cette mise à disposition avait été approuvée par délibération du CCAS le 5 octobre 2020, et par délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2020. Le contrat de mise à disposition à titre onéreux correspondant avait été signé par ces deux instances le 19 novembre 2020. Les cinq logements temporaires sont donc actuellement les suivants : trois situés 17 rue de La Poste, un situé 7 bis avenue de l'Europe, un appartement situé 37 rue de La Poste.

Là, l'objet de cette, c'est une délibération. Il est proposé de remplacer le logement 7 bis avenue de l'Europe par un studio au 37 rue de La Poste, d'une superficie de 16 m². Aussi, proposer au Conseil d'Administration de signer un nouveau contrat de mise à disposition à titre onéreux au profit du CCAS, à savoir : trois appartements situés 17 rue de La Poste et deux appartements situés 37 rue de La Poste. Rappeler que la mise à disposition est à titre onéreux afin que le CCAS puisse bénéficier de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du dispositif allocation logement temporaire, c'est donc ce qu'on avait abordé, ce qu'on avait expliqué lors de la Commission Finances. Vu la typologie du logement proposé, donc c'est un studio qui est rue de La Poste, contre un T2 qui était avenue de l'Europe, la baisse prévisionnelle de subvention est de 30 € par mois. On avait pour objectif de ne plus proposer l'appartement de l'avenue de l'Europe et de par sa situation géographique qui est loin du centre et vraiment un petit peu esseulé, et puis de l'état qui n'était pas forcément agréable pour les personnes qui y étaient installées. Les conditions de mise à disposition à titre onéreux et indemnités d'occupation seraient désormais les suivantes : le loyer mensuel de la Commune 335 pour les appartements dit T1, et de 365 pour l'appartement T2. Les indemnités d'occupation que les personnes que nous logeons dans ces logements-là pour une durée de six mois maximum sur le bail, les indemnités d'occupation sont de 60 € pour les T1 l'été, 80 € pour le T2 l'été, 70 € l'hiver pour les T1 et 110 pour le T2, voilà, et il y a une caution de

50 € au moment de l'installation. A cet effet, il conviendrait d'approuver la signature du contrat de mise à disposition à titre onéreux de cinq logements temporaires par la Commune de Fonsorbes au CCAS, modifiant l'adresse et les conditions, objet du transfert d'appartement à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. RIPOLL quitte la salle à 18h29

Mme la Présidente : des remarques ? M. FEDOU.

M. FEDOU : non, non, juste après, on a eu toutes les explications en Commission Finances. Juste, j'avais fait la remarque, savoir si le prix de l'hiver ou de l'été allait être augmenté suivant la consommation énergétique, vous m'avez dit non, donc, bon on espère que ça sera le cas, non. Mais c'est vrai qu'on ne pourrait pas faire supporter quand même à des logements temporaires une augmentation tarifaire due à l'énergie.

Mme la Présidente : on peut espérer que ça va se stabiliser ou diminuer en 2024. Pour 2023, effectivement, on sera fort probablement loin des tarifs que nous aurions pu appliquer si nous avions fait la multiplication qui est la nôtre sur la Commune.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation de la signature du contrat de mise à disposition à titre onéreux de cinq logements temporaires par la Commune de Fonsorbes au CCAS, modifiant l'adresse et les conditions, objet du transfert d'appartement à compter du 1 ^{er} janvier 2023			
VOTE	Pour	14	
	Contre		
	Abstention		

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation de la modification de la délibération n° 2020-32 actée le 14 décembre 2020, portant sur les indemnités d'occupations mensuelles au titre de la mise à disposition des dits logements temporaires au 1 ^{er} janvier 2023			
VOTE	Pour	14	
	Contre		
	Abstention		

8 – Réactualisation de la tarification du service de portage des repas à domicile au 1^{er} janvier 2023

M. LACOSTE : ce dossier a aussi été examiné par la Commission Finances du CCAS du 6 décembre. La période de reconduction du marché passé avec l'entreprise SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL pour la production, l'allotissement et la livraison de repas en liaison froide pour le Portage des Repas à domicile prendra fin le 28 février 2023. Ledit prestataire avait procédé à une augmentation de 4,8 % au 1^{er} juillet 2022, non répercutée par le CCAS sur les prix applicables aux bénéficiaires. A ce jour, la facturation SODEXO s'élève à 8,816 € TTC le repas, à laquelle il convient d'ajouter les frais ressources humaines pour la gestion administrative. Compte tenu de l'actuel contexte économique, il est fort probable que le coût du repas soit de nouveau en augmentation pour la prochaine période à venir ou dans un éventuel futur marché. Sauf que, on avait évoqué ça en Commission des Finances, sauf qu'on est au-delà, puisqu'il aurait fallu qu'on dénonce le contrat trois mois avant, et on n'est plus dans le délai pour pouvoir relancer un marché. Donc pour cette année on va repartir à nouveau avec SODEXO.

Retour de Mme RIPOLL à 18h34

Une conversation a lieu hors micro

Mme LACOSTE : oui, effectivement, on n'a pas eu, on était content d'autant plus que le moment où ils ne s'en sont plus occupés, où c'est parti à Montauban, là il y avait beaucoup de mécontentements. Et là tout se passait bien. Après, je ne suis pas sûre, enfin dans tous les cas, effectivement, c'est trop tard, mais je ne suis pas sûre qu'avec un nouveau marché, on ait eu des tarifs inférieurs à ce que nous avons actuellement et même peut-être inférieur à ce que nous avons actuellement avec l'éventuelle augmentation qu'ils nous appliqueraient en mars. Et ça, on ne le

saura pas, certes, oui, enfin on ne le saura pas. Mais, à voir. Par-contre, on a discuté avec La Responsable du Centre Social, à commencer à se renseigner pour l'année prochaine, pour un éventuel changement.

Mme SEVERAC : non, mais, si on est content, c'était tacitement reconductible de toute façon. La question c'est les tarifs, mais dans le contrat c'est toujours 4,8 % au maximum qu'il peut augmenter. Donc l'an prochain, il ne peut pas appliquer plus de 4,8 %. Voilà, la question que je pose.

Mme la Présidente : on est sûr de ça ?

Mme SEVERAC : est-ce qu'on est sûr ?

Quelqu'un parle hors micro

Mme SEVERAC : voilà, dans l'appel d'offres c'est plafonné donc, quand on reconduit.

Quelqu'un parle hors micro

La Directrice Générale des Services de la Mairie : normalement il y a un calcul, effectivement, avec un indice.

M. FEDOU : nous on pensait, à la dernière Commission Finances, qu'on était encore dans les clous pour dénoncer le marché.

Mme la Présidente : en toute honnêteté, moi je pensais qu'on allait relancer un marché. Peut-être que c'est eux qui seraient sortis, mais on avait commencé ...

M. FEDOU : oui, oui, parce qu'on pouvait mettre en concurrence d'autres prestataires, ce qui avait été annoncé peut-être par Philippe SEVERAC. Donc, c'est vrai que là, on est un peu au pied du mur en conservant ce prestataire, et donc c'est un peu complexe comme situation. Parce que là ils vont où, 4,8 % d'augmentation, et si l'année prochaine avec l'indice qu'ils appliquent, si c'est cinq, six ou sept, ça va être compliqué à assumer derrière. On ne peut pas augmenter sans cesse le prix assumé par l'utilisateur aussi.

Mme la Présidente : mais là, aujourd'hui, de toute façon, c'est sans illusion que ce soit SODEXO ou qui que ce soit d'autre, le prix des denrées est en train de flamber. On le voit au Muretain Agglo, les retours que j'ai de la cuisine centrale, là c'est, il y a des denrées, c'est 20, 25 %, sans avoir la certitude d'être livrée, quand le camion arrive, ils ne sont même pas sûrs, il faut dire, ils sont sur une production de nombre de repas beaucoup plus important. Donc moi, je n'ai pas d'illusion sur ce que ça va donner, ni avec SODEXO, ni avec qui que ce soit d'autre sur le fait que ça ne peut qu'augmenter. Il y a le prix de l'essence et le prix des denrées, et le prix de l'énergie, parce que quand on allume un four ou quand on fait cuire quelque chose, ben fatalement, on consomme de l'énergie, donc on va être fort probablement très désagréablement surpris par les augmentations qui vont nous être annoncées.

Mme SEVERAC : de toute façon, en Commission des Finances, on a bien dit que sûrement qu'en juin, il va falloir repenser au prix du repas.

Mme la Présidente : ça ne fait pas de doute.

Mme SEVERAC : que ce soit avec un nouvel appel d'offres ou pas.

Mme la Présidente : oui, ça ne fait pas de doute.

Mme SEVERAC : après, 4,8 % cette année, c'est en dessous de l'inflation, qui est à 6, ... On s'en est bien tiré. Moi j'aimerais bien le calcul, il faudrait qu'on regarde. Si chaque fois c'est en dessous de l'inflation, on s'en sort très bien, mais je ne sais pas.

Mme la Présidente : il faudra regarder le contrat.

Mme SEVERAC : il faudra regarder le calcul pour savoir à combien ça peut monter pour l'an prochain. Moi j'étais restée, je pensais que c'était 4,8 % tous les ans.

M. FEDOU : après, ce qu'il faudrait peut-être aussi essayer d'envisager, savoir l'utilisateur, ce qu'il a privilégié. Est-ce que c'est le prix qui l'a fait venir vers le Portage des Repas, ou si c'est la qualité, le besoin. Parce qu'on est passé de trente à quarante-sept portage de repas.

Quelqu'un parle hors micro

M. FEDOU : ou de dix-neuf à trente-six, je ne sais plus. Savoir si c'est le coût, le besoin ou la qualité du repas.

Mme la Présidente : c'est vrai aussi, on sait qu'il y a un vieillissement de la population. Donc le fait que la population de Fonsorbes vieillisse, ça génère plus de foyer, de personnes isolées qui ont besoin d'avoir recours à ce service-là, que s'il n'y avait que des jeunes avec des gamins. Il y a plusieurs facteurs qui doivent jouer, mais on pourrait effectivement faire un sondage.

M. FEDOU : on peut peut-être lancer ça, voir.

Mme LACOSTE : ce serait intéressant. On l'avait fait la toute première année, pour pouvoir être réactif si jamais ça n'avait pas convenu aux bénéficiaires. Relancer effectivement un sondage cette année pour savoir ce qu'ils pensent des repas et effectivement ce qui les a intéressés. Ça peut être aussi cette année que finalement ça leur reviendra peut-être moins cher que de se faire la cuisine avec les augmentations qu'on connaît d'énergie et de denrées alimentaires. Mais la question serait intéressante, en plus on pourrait la coupler avec la qualité pour voir ce qu'on fera du coup, alors dès septembre pour février l'année prochaine, fin d'année d'après.

Quarante-sept personnes bénéficient actuellement de ce service et sont réparties comme suit : trente personnes non imposables et dix-sept personnes soumises à l'impôt sur le revenu. Aussi, on demande à l'Assemblée d'approuver la réactualisation de la tarification du service de Portage des Repas à domicile au 1^{er} janvier 2023 dont l'augmentation serait applicable comme suit : les personnes seules non imposables passeraient de 6 € à 6,50 € ; les personnes seules imposables de 7 € à 8 € ; les foyers non imposables de 5 € à 6,50 € ; les foyers imposables de 6 € à 8,82 €, donc le prix du repas, sachant qu'actuellement nous n'avons pas de foyers imposables qui bénéficient du Portage des Repas.

Mme la Présidente : je crois qu'il y a un moment où il faudra que les personnes imposables, on leurs fasse payer le prix du service.

On va envoyer un courrier aux bénéficiaires pour leur expliquer les augmentations et on va leur dire qu'il est fort probable qu'il y aura une nouvelle augmentation dans le courant de l'année, vu les éléments dont nous disposons aujourd'hui. S'il n'y en a pas ça serait une bonne nouvelle mais à mon avis, on ne va pas y couper.

M. SEVERAC : la Commission des Finances, quand on a abordé la question, il y a autre chose qui a été dit, et je pense qu'il faut qu'on se le dise tous autour de la table, puisqu'on va préparer le budget 2023. C'est que, malgré l'augmentation des tarifs, il va y avoir une plus grande part d'aide de la part du CCAS sur cette opération Portage des Repas. Donc l'idée était quand même que, sur la ligne « aides diverses », que l'on a du mal à dépenser chaque année, il va, sans doute, falloir en ôter une partie pour financer ce service du Portage des Repas. Il ne faudra pas s'étonner si dans le budget on baisse d'un côté la ligne « aide », pour renforcer l'effort qui est fait là. Je crois qu'il faut se dire les choses, parce que d'autant qu'il y aura aussi les effets de tout ce qui est les fluides, le gaz et l'électricité, qui va venir impacter fort le budget 2023.

Mme la Présidente : moi, je reviens là-dessus, les personnes imposables, faisons-leurs payer 8,82 €. Je ne comprends pas pourquoi on leur fait bénéficier d'une aide du CCAS, sachant que nous payons tout ce qui est charges administratives.

M. FEDOU : on a eu un échange lors de la Commission Finances, peut-être le faire en plusieurs étapes. Parce que c'est vrai que là, de passer de 7 € à 8,82 €, ça fait quand même une forte progression. La progression est plus forte pour les foyers imposables que pour les personnes seules, donc la part est assez importante. Donc, il vaut mieux le faire en deux étapes, peut-être janvier et puis après juin, qu'en une seule étape, vu la conjoncture, peut-être. Comme le dit

Philippe, c'est vrai qu'en Commission, on a décidé autour de la table de passer une partie de l'aide financière sur la part budget du Portage des Repas.

Mme la Présidente : il y a peut-être une partie qui va payer électricité, aussi.

M. FEDOU : oui, mais bon, à force d'en enlever

Mme la Présidente : je sais bien.

M. FEDOU : les personnes qui sont en difficultés financières.

Mme la Présidente : la subvention ne pourra pas être extensible compte tenu de ce que l'on sait du budget communal, avec l'augmentation des coûts de l'électricité et du gaz.

Mme LEMIRE : quand je regarde le tableau, il y a quelque chose qui m'interpelle un peu, c'est que la personne seule imposable, elle paye 8 € le repas, et dans le foyer imposable, par personne, c'est 8,82 €, donc c'est plus cher que la personne seule.

Mme la Présidente : oui, c'est un petit peu normal parce que quelqu'un qui vit tout seul à des charges pour son logement qui sont identiques aux charges d'un couple.

Mme LEMIRE : sauf que ce n'est pas le cas pour les non imposables, c'est la même somme.

Quelqu'un parle hors micro

Mme la Présidente : c'est pour ça que je voulais augmenter les personnes seules à 8,82, mais je l'ai, quand je l'ai vu, je l'ai traduit comme ça, Claudine, c'est l'interprétation que j'en ai eu. Bon, de toute façon, si vous en êtes d'accord, on part là-dessus pour le 1^{er} janvier, mais il n'y a pas de doute, on va d'ores et déjà l'annoncer dans le courrier que nous allons adresser aux bénéficiaires. Leurs dire qu'il y aura fort probablement une nouvelle augmentation, enfin, qu'il est possible qu'il y ait une nouvelle augmentation en court d'année, au vu du contexte économique, coût de l'énergie et des denrées.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Réactualisation de la tarification du service de portage des repas à domicile au 1 ^{er} janvier 2023		
VOTE	Pour	14
	Contre	
	Abstention	

9 – Plan de sobriété énergétique

Mme la Présidente : tous les personnels, les associations, etc... ont été alertés sur le contexte coût énergie, je vous rappelle le gaz pour la Commune fois quatre, l'électricité fois trois. Il est fort possible ..., enfin à priori, nous devrions pouvoir bénéficier d'un soutien de l'état qui nous permettrait de revoir ces chiffres-là quelque peu à la baisse. Il n'en demeure pas moins que ça sera une augmentation colossale que nous estimons aujourd'hui entre 800 000 et 1 million d'euros, simplement l'augmentation du coût de l'énergie, je ne parle pas du coût, je parle de l'augmentation. La température c'est 19°, autant que faire se peut dans tous les bâtiments publics. Je dis autant que faire se peut parce qu'on est toujours en cours de réglage des chauffages, il y en a où c'est un petit peu moins, il y en a où c'est un petit peu plus, on essaie de réguler tout ça. Tous les bâtiments publics, qu'il s'agisse de locaux de travail ou les écoles ou de locaux pour les associations. On a reçu l'ensemble des associations en deux fois au cours du mois de novembre et début décembre, en leurs rappelant des choses simples, qui sont valables pour tout un chacun, on éteint quand on s'en va, on ferme les portes, on n'ouvre pas les fenêtres de façon intempestives, s'il faut aérer, on aère un temps extrêmement limité, on ne « bidouille » pas les radiateurs, on essaie de faire sur des équipements publics ce que je suppose tout le monde fait chez soi aujourd'hui dans un but d'économie d'énergie. On se couvre davantage, on limite, pour ce qui concerne tous les personnels administratifs, on limite, là aussi, autant que faire se peut tout ce qui est impression, on éteint son ordi lorsqu'on quitte le bureau. C'est basique, l'objectif que nous nous sommes fixés, je ne sais pas si nous allons y arriver, c'est essayer de baisser le volume de notre

consommation de 10 %, ça ne fera pas baisser notre facture de 10%, vu l'augmentation, mais néanmoins tout ce qu'on peut gratter sera bon à prendre. Ça demande de la part de chacun d'entre nous une rigueur, on fait attention. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à dire. Sur ce qui concerne les véhicules là aussi, avoir une conduite économe. On a essayé de « taper » sur tout ce qui est consommation d'énergie, qu'il s'agisse d'électricité, de gaz ou d'essence. Ce que j'espère, ce que nous espérons, tous les élus, c'est que 2023 soit une année tout à fait particulière et qu'en 2024 on revienne sur des tarifs qui soient plus abordables pour chacun, parce qu'autant on peut tenir le coup sur une année face à des augmentations comme celles-là. Si on est sur ces chiffres-là sur les années à venir, ça veut dire qu'au-delà des économies considérables qu'il faudra que nous fassions sur nos budgets de fonctionnement, ça veut dire limiter le service public, fermer peut-être des bâtiments, diminuer la qualité du service public et la quantité, mais ça veut dire aussi, limiter nos investissements. Pour le CCAS le problème se pose moins, puisque le bâtiment est récent. Sauf qu'il y a toujours des investissements à faire s'il faut réhabiliter, travailler sur l'équipement chauffage ou autre. Mais pour la Commune, ça veut dire revoir complètement le plan pluriannuel d'investissement que nous avons prévu, que ça concerne les bâtiments ou que ça concerne la voirie, parce que nous ne serons pas en capacité de financer les investissements que nous avons l'intention de financer, avec les conséquences que ça va avoir au-delà à savoir, on va mettre en difficulté tout le bâtiment et les travaux publics, puisque les collectivités sont quand même de gros consommateurs de ce type d'entreprises. Voilà, je crois qu'on est dans l'attente de ce qu'il se passera en 2024, en espérant que nos centrales nucléaires remarchent et en espérant surtout que la guerre en Ukraine cesse, non pas spécialement pour les histoires de prix de gaz, mais surtout pour les Ukrainiens, mais ça c'est une autre histoire. Quand même de grosses inquiétudes sur l'avenir. On va essayer de trouver des choses plus réjouissantes avec le micro-crédit pour le personnel.

10 – Modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives – Microcrédit

Mme LACOSTE : c'est un microcrédit personnel. Alors nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises sur des Commissions Permanentes pour établir ce dossier, le faire évoluer et pour arriver à l'approbation par délibération du 29 novembre 2021, à l'ajout d'une nouvelle aide facultative dénommée « Microcrédit », ce en vue d'apporter un soutien financier complémentaire aux familles relevant de faibles ressources. Suite à un nouvel examen de cette aide par la Commission Permanente du 15 novembre 2022 et afin de contribuer à la prévention de situations de surendettement, il conviendrait d'apporter des modifications aux critères d'attributions mentionnés en annexe jointe. Vous aviez l'annexe huit avec les notes modificatives sur l'aide facultative et l'annexe neuf avec la convention CREASOL. Puisque nous avons reçu plusieurs organismes, nous avons choisi de conventionner avec CREASOL. ... vous demande d'approuver la signature d'une convention avec la société CREASOL.

Mme la Présidente : pas de commentaires, tout le monde est OK ?

M. FEDOU : oui, oui, on est OK. Comme dit Christine, on en a discuté longuement à plusieurs Commissions. Il y avait deux solutions, soit CREASOL ou CREDIT MUTUEL. Donc on a estimé que CREASOL était plus à même à porter ce projet, par-rapport à la charge de travail, parce que CREDIT MUTUEL, il fallait que le CCAS porte tout en terme d'instruction de dossier, de suivi et tout. On pense qu'on n'avait pas, peut-être, assez de personnels pour le porter. CREASOL serait plus à même de le porter dans un premier temps. Peut-être que dans un second temps, on fera une autre convention avec CREDIT MUTUEL.

Mme LACOSTE : éventuellement.

Mme la Présidente : pour la convention avec CREASOL.

M. SEVERAC : je lisais attentivement Ça veut dire quoi remboursement des intérêts en fin de prêt directement à l'emprunteur si ... pour honorer les frais de dossier par le CCAS.

Mme LACOSTE : le but c'est que le « Microcrédit » soit un crédit à taux 0 pour l'emprunteur, parce que sinon, autant qu'il aille dans une banque. Sur des montants moins importants que ce que peut prêter une banque, on prend en charge les intérêts et les frais de dossiers, sur la ligne « aide », toujours.

M. SEVERAC : ça va nous coûter 4,9 % sur chacun des crédits, plus les frais.

Mme LACOSTE : oui, sachant que les 4,9 % sur des prêts qui vont aller de 300 à 3 000 €, 5 000 au maximum. On l'avait effectivement vu ensemble, je pense que la ligne « aide » a les moyens de le mettre en œuvre. Après, si on a énormément de dossiers, on verra si on en a trop, s'il faut qu'on change le règlement intérieur en se disant qu'on ne pourra porter que trois dossiers ou que cinq dossiers on le fera évoluer. A l'instant T, on s'est dit qu'on était en capacité de porter les dossiers qui se présenteraient.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Signature de la convention avec la société CREASOL		
VOTE	Pour	15
	Contre	
	Abstention	

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Modification de l'article 35, chapitre 9 du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives quant aux conditions d'attribution de l'aide n° 6 « Microcrédit personnel »		
VOTE	Pour	15
	Contre	
	Abstention	

11 – Aide au transport pour les personnes âgées

Mme la Présidente : une convention a été signée entre le Conseil Départemental et la Commune de Fonsorbes en date du 3 octobre 2017, visant à permettre aux administrés Fonsorbais de plus de 65 ans et non imposables, d'utiliser gratuitement les transports de la Haute-Garonne. Le Conseil Départemental a suggéré la reconduction de ladite convention, arrivée à échéance depuis le 31 décembre 2021, ils nous ont alerté le 25 octobre 2022. Donc si vous en êtes d'accord, on signe la convention.

Mme LACOSTE : le but actuellement.

Mme SEVERAC : j'ai lu. Vous nous avez envoyé la convention, c'était l'ancienne convention. J'aurais voulu savoir s'il n'y en a pas une nouvelle, parce qu'elle me semble un peu datée, la convention que vous nous avez présentée, puisqu'on parle encore des bus Arc-en-Ciel, qu'on parle, peut-être que ça va passer à la Carte Pastel. Donc on ne connaît pas. Peut-être que la nouvelle convention donnera. Ça me semble très compliqué quand même d'avoir la gratuité des transports. Enfin, moi je l'ai lu, ça m'a semblé très compliqué. Donc si actuellement ils ont fait quelque chose de plus léger avec la Carte Pastel, ça serait bien que ce soit dans la convention. Alors j'aurais bien aimé avoir la nouvelle convention qu'ils nous proposent.

La Responsable du Centre Social : pour l'instant le Conseil Départemental n'a pas finalisé la convention, parce qu'ils sont toujours en négociation avec la SNCF, c'est ce qu'ils nous ont répondu. En effet, cette convention, elle avait été passée avec la Mairie, il y a de nombreuses années, et en effet ils parlent d'Arc-en-Ciel, de tickets en papier, donc elle est complètement obsolète, bon de transports. Mais en attendant, on n'avait que ça à vous présenter puisqu'on pensait qu'ils allaient nous présenter une nouvelle convention et ils ne peuvent pas, ils ne sont pas en capacité parce qu'ils sont encore en négociation avec la SNCF.

Mme LACOSTE : le principe c'était de dire que l'ancienne convention était signée avec la Mairie, et la prochaine sera signée avec le CCAS, parce qu'on trouvait ça plus pertinent. Maintenant il me semblait qu'il y avait besoin d'une signature avant le 31 décembre, mais je me trompe peut-être.

Quelqu'un parle hors micro

Mme LACOSTE : à ce moment-là, on peut le reporter aussi, c'est pas un problème.

M. FEDOU : et après, juste savoir si c'est avec la Région et le CCAS qu'il faut qu'on signe ou c'est réellement avec le Département et le CCAS. Parce que la Région a la compétence transport depuis

le 1^{er} janvier 2022. Donc, peut-être que le Département est délégataire de la compétence, mais il n'y a rien qui est signifié dans la convention.

La Responsable du Centre Social : nous, notre interlocuteur, c'est une personne de La Gare Routière, Département.

M. FEDOU : certes, mais bon, le dépositaire de la délégation, enfin, de la compétence transports, c'est la Région.

Plusieurs personnes parlent en même temps

M. FEDOU : les bus, c'est les bus LIO qui circulent actuellement, c'est plus le bus Arc-en-Ciel.

Mme la Présidente : d'accord, et on ne parle pas de TISSEO là. On parle des bus du Département.

Mme SEVERAC : moi j'ai une autre question, c'est par-rapport. La convention, avant, était signée avec la Mairie, donc la part qui revient à la Commune était payée par la Commune, sur les bons de transports. Donc ça veut dire que si on le fait avec le CCAS, c'est le CCAS qui va payer, c'est le principe, on est d'accord. Donc est-ce que c'est prévu dans le budget. Parce que ça pose une question. Ça veut dire. Alors ça rentre dans les aides ou ça rentre dans quel budget ce truc-là.

Mme LACOSTE : dans le budget « Aide ».

Mme SEVERAC : non mais je demande parce que. Dans le budget « Aides ».

Mme la Présidente : à mon avis, là aujourd'hui, personne ne le prend ce bus, gratuitement.

Mme LEMIRE : personne ne le sait non plus.

Mme la Présidente : personne ne le sait.

Mme LEMIRE : à force de prendre sur le budget « aide », il faut espérer qu'on ait aussi peu de dossiers que ce qu'on a actuellement. Parce que si tout d'un coup ça se met à flamber, voilà, vous prenez beaucoup.

Quelqu'un parle hors micro

Mme LACOSTE : si vous en êtes d'accord, on reporte le point à la réception de la nouvelle convention.

Quelqu'un parle hors micro

Mme LACOSTE : oui, d'accord, on reporte.

M. FEDOU : peut-être que c'est le mieux, pour avoir un éclaircissement sur la convention. Après, s'il faut absolument la signer avant le 31 décembre ?

Quelqu'un parle hors micro

M. FEDOU : et puis, comme il y a eu une élection récemment, d'un nouveau Président.

12 – Analyse des Besoins Sociaux

Le Directeur de Projets Educatifs et Sociaux : bonsoir. Suite à l'étude réalisée par le Cabinet STRATER en 2021 sur l'analyse des besoins sociaux, nous avons été amenés à réaliser plusieurs actions. Donc je vais vous citer plusieurs actions qui ont été établies. Le 24 et le 25 mars, trois ateliers collaboratifs ont été mis en place. L'objet : identification des premières pistes d'actions portant sur les thématiques suivantes. Donc, il y a eu trois thématiques qui ont été repérées : les ados et jeunes adultes, avec vingt-neuf participants ; les personnes âgées, vingt-trois participants ; la vie locale et la solidarité intergénérationnelle. Voilà ces trois thématiques qui vont

permettre justement de répondre à l'analyse qui a été faite des besoins sociaux. Le 2 juin il y a eu des réunions de restitutions, compte rendu de la consultation effectuée suite aux ateliers du mois de mars, temps d'échanges avec les participants, préconisations et suggestions pour mener à bien l'ensemble des pistes à développer, trente-cinq participants. Ces temps de réunion ont été très productifs. Les gens ont été très intéressés, ça a permis justement de pouvoir mettre des actions cohérentes sur le territoire, qui pourraient répondre aux besoins repérés. Le 10 octobre il y a eu un petit déjeuner de travail, qui a permis de réunir tous les partenaires. Là aussi dans l'analyse des besoins sociaux il y avait cet axe-là, de réunir les partenaires pour refaire du lien. Après la période COVID, il était très intéressant de se retrouver, ça a permis effectivement de refaire du lien, d'échanger et de regarder ce que l'on pouvait retravailler ensemble sur des actions communes. De ce petit déjeuner de travail il a émergé trois groupes de travail. Le « Aller vers les séniors » qui est un axe prioritaire sur l'année 2023. La vie sociale dans les immeubles et les quartiers, là aussi ça a été repéré dans l'analyse des besoins sociaux, d'aller vers les personnes et comment on pouvait animer des actions dans les résidences ou dans les quartiers avec les services municipaux qui iraient vers les personnes. Et ensuite la communication qui est un sujet quand même aujourd'hui prioritaire au niveau des familles, enfants et ados. Là aussi c'est un sujet que tous les services municipaux ont en tête, comment retravailler la communication pour qu'elle soit plus efficace et plus efficiente. Voilà un petit peu les trois groupes de travail. Le 29 novembre il y a eu une première réunion de travail sur « Aller vers les séniors ». Donc là, la Responsable du Centre Social pourra plus en parler que moi, puisque vous avez participé à cet axe de travail.

La Responsable du Centre Social : le Gérontopôle nous a présenté le programme ICOPE, c'est un programme de repérage, pour les personnes de plus de 60 ans. Donc télécharger une application ou nous, être au relais de ce programme-là pour qu'il renseigne.

... Ah ben, 60 ans, normalement, vous le téléphone, vous le pratiquez. Ce n'est pas les gens de 80, non, je sais pas, bref ...

En tous cas, ou les aider à répondre, il y a très peu de questions et si vous voulez, il faut tous les six mois répondre à ce questionnaire pour voir l'évolution. Ils sont rappelés dans les quelques semaines qui suivent par des professionnels de santé pour faire le point avec les personnes qui ont répondu. Il y avait le service d'aide à domicile qui était là, et il y avait deux bailleurs sociaux qui justement aussi, se posent la question sur le vieillissement dans leurs logements. Donc, il y avait ALTEAL. En ce moment ALTEAL, il faut savoir, fait, a remis un questionnaire à toutes les personnes de plus de 65 ans pour voir les besoins spécifiques qu'ils ont besoin. Et LES CHALETS sont en train de se questionner sur ce sujet-là également, ils étaient intéressés pour avoir le maximum d'informations sur le programme ICOPE. Demain, nous allons rencontrer les bailleurs sociaux, la gendarmerie, il y aura les services municipaux également.

Le Directeur de Projets Educatifs et Sociaux : deux axes de travail essentiels. Un axe tranquillité publique dans les résidences, qui sera peut-être dans un deuxième temps abordé dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec les bailleurs. C'est très important de réunir les bailleurs de la Commune pour travailler avec eux sur ce sujet-là et aussi sur un sujet qui était sorti sur l'analyse des besoins sociaux, c'est tout ce qui est animation de la vie sociale dans les résidences. Là aussi, il y a de l'envie au niveau des services, et aussi des bailleurs qui ont des expériences sur le territoire pour justement mettre de l'animation, créer du lien, qui est un axe prioritaire de la Collectivité. Donc cette réunion a lieu demain, on pourra faire un retour en fonction de ce qu'il sera dit. Ce qui est important aussi à dire par-rapport à cette analyse-là, il y a quand même pas mal d'actions qui ont été mise en place, et je tiens à dire que les services municipaux ont été mobilisés sur ces axes-là. Il y a un travail intergénérationnel qui a été fait avec les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE), le service Enfance du Muretain Agglo, avec aussi le service Culturel, avec aussi La Mosaïque des Partages, avec les séniors. Ça a été très apprécié par tout le monde et les parents dont les enfants ont participé à cette action ont été ravis d'avoir ce lien-là, donc on refera cette opération. Il y a eu aussi l'atelier relais au collège, où on intervient avec les services municipaux en partenariat avec le collège sur des enfants qui sont en décrochage scolaire. On a mis en place un planning avec des activités pétanque, avec une composition de menu. Une approche aussi avec le lycée, avec le collège pardon. Octobre Rose, qui a quand même été une réussite quand on voit les personnes qui ont été mobilisées. Et aussi les services qui se sont engagés dans ce dispositif-là et je trouve qu'il y a une dynamique, on a retrouvé un contexte un peu familial ça ressemblait vraiment à ce que l'on souhaitait, donc ça a été vraiment une réussite avec du partenariat. Les ALAE, qui ont participé à l'aménagement des ronds-points, le Comité des Fêtes. Il y avait aussi des associations locales qui ont participé. Il y a eu une animation sur le marché aussi, qui a été quand même assez intéressante, moi je trouve, une

réussite de cette activité. On a été aussi au sein de l'école. C'est-à-dire que lundi, la Responsable du Centre Social et la Coordonnatrice du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et responsable de la Maison du Point Ecoute des Jeunes et des Familles (MPEJF), on a commencé le dispositif aller vers les familles, devant l'école du Trépadé. Ce sont des choses que l'on va renouveler un petit peu tout au long de l'année, aller vers les familles pour leur présenter l'offre de services qui existe sur la collectivité, en espérant que l'on puisse amener des familles à venir vers la Mosaïque des Partages et bénéficier des services que nous offrons. On a été aussi au lycée, jeudi 8 décembre, présenter les services Jeunesse, de La Mosaïque des Partages, du CCAS, l'Emploi. Il y avait les lycéens qui étaient dans leur foyer. On a été accueillis par Madame La Provisoire. Ce sont des opérations que l'on va renouveler aussi. En février, je pense que l'on reviendra au lycée dans le cadre de l'emploi, où il y a le forum emploi.

La Responsable du Centre Social : on leur a présenté aussi le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), éventuellement pour voir s'ils étaient intéressés par le BAFA de l'année prochaine.

Le Directeur de Projets Educatifs et Sociaux : on voit vraiment que les services sont mobilisés sur le résultat de cette analyse et mettre en place des actions qui vont dans ce sens-là. Voilà un petit peu ce que je souhaitais dire. Et après, il y a aussi l'arrivée d'un Conseiller Numérique qui est arrivé le 1^{er} septembre 2022, il avait une formation obligatoire à faire jusque fin décembre. Donc à partir du 1^{er} janvier il y a un planning qui a été mis en place, qui sera prévisionnel, parce qu'on va voir un peu comment se déroule son action, avec des permanences sur différents lieux. L'idée c'était un petit peu, qu'il puisse être disponible sur l'espace de la Collectivité, pour faire connaître des espaces aux familles. Donc tout ça, ça va être communiqué par diverses façon du service Communication. Au premier trimestre, on va regarder comment ça fonctionne. Mais je pense que déjà, il a été sollicité par pas mal de familles sur son activité. Voilà un petit peu pour l'analyse des besoins sociaux.

Mme La Présidente : ce n'est pas le tout de l'avoir posé l'analyse des besoins sociaux, c'est effectivement qu'il y ait des actions qui suivent. Merci pour tout ce qui a été mis en œuvre. On voit que vous vous y êtes tous attelés, tous services confondus. Donc merci à vous, et puis cela permettra aussi d'élargir, le but c'est celui-là, d'aller vers, d'aller chercher les familles. Comment s'est passé l'accueil devant le Trépadé, ça a donné quoi.

La Responsable du Centre Social : on y était à 8h45, il ne faisait pas très chaud, voire froid. On a bien parlé avec deux mamans. Une qui travaillait, elle était un peu pressée, elle est repartie. Et une qui avait vraiment besoin de parler, elle avait des petits jumeaux d'un mois, on voyait, un moment où, elle avait besoin de beaucoup discuter, je pense qu'on la reverra.

Mme la Présidente : il faut aiguiller peut-être aussi sur le service Parentalité du Muretain Agglo.

La Responsable du Centre Social : oui, tout à fait, on l'a aiguillée sur tout ça.

M. FEDOU : non, enfin, après, c'est vrai, qu'on voit que l'analyse des besoins sociaux met en avant certaines, peut-être, carences au niveau du « aller vers », les personnes âgées et compagnie. Mais c'est vrai que, on voit très bien que là bon, les services municipaux ont fait un gros travail du « aller vers », et je pense que c'est primordial, et la première étape du 12 décembre, va en amener d'autres, je pense.

Le Directeur de Projets Educatifs et Sociaux : je pense que ça sera long, il faudra être patient parce que je pense que ces opérations, comme celle devant les écoles, on va la renouveler je pense petit à petit. C'est le fait de prendre les habitudes, que les gens viendront vers nous. Il faut être patient sur ce dispositif-là.

Mme La Présidente : déjà qu'ils soient en capacité d'identifier les services, la MPEJF, La Mosaïque, qui sont des services qui ne sont pas connus des Fonsorbais, et le fait que nous en parlions beaucoup.

M. FEDOU : il y a toujours une première, après, voilà, ça, ça va faire effet boule de neige, il faut l'espérer.

13 – Activités en faveur des aînés

Mme La Présidente : les activités en faveur des aînés. Mesdames LACOSTE et GOSELIN, vous qui êtes sorties sur les manifestations séniors, le voyage et la sortie.

Mme GOSELIN : alors, un petit point par-rapport au voyage qui a eu lieu au mois de septembre, du 18 au 25. Le voyage s'est extrêmement bien passé. Beaucoup de nouvelles personnes, c'est ça qui fait plaisir, parce qu'on a eu, bon je n'ai pas le pourcentage, je ne sais pas si ça a été calculé, mais enfin il y avait beaucoup, beaucoup, je dirais, sur un bus de cinquante-deux personnes, il devait peut-être y avoir une bonne quinzaine de nouvelles personnes, qui étaient de primo sortants, qui n'étaient jamais venues encore à ce voyage. On a eu une excellente météo. Le lieu d'accueil, sur le village à Mimizan, le centre CEVEO, nous a fait un accueil de qualité. Le ressenti des gens a vraiment été très très positif, ils étaient vraiment très très contents de leur semaine, des sorties, des animations de qualité également. Qu'en dire d'autre, il leur tarde l'année prochaine déjà, on croise les doigts, pour qu'on puisse faire le séjour l'année prochaine, qui est prévu à Salles-la-Source, mais bon voilà, à voir pour l'année prochaine et c'est déjà.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme GOSELIN : Salles-la-Source c'est dans l'Aveyron, on l'a déjà fait la toute première année en fait. C'est un séjour qui était excellentissime et le hasard, enfin le hasard, la vie fait que, si on fait un petit brief sur les personnes qui sont encore là, qui ont participé à ce premier voyage, il doit rester cinq personnes qui ont participé au voyage. Donc, on peut le reproposez sans que ça fasse un doublon.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme GOSELIN : ils sont partis, ils ne sont plus avec nous, ou ils ne sortent plus pour des raisons X, Y.

Mme la Présidente : cela dit, l'ANCV a annoncé d'ores et déjà une augmentation de la participation des séniors. Eux aussi sont confrontés à la majoration des coûts auxquels on a fait référence tout à l'heure.

Le repas de la nouvelle année. Là aussi les prix flambent, on en est à 32 € par personne, avec une participation qui reste identique. Pour les personnes seules 16 €, 27€ pour les couples, et toujours la gratuité pour les non imposables. C'est vrai qu'on s'est beaucoup, on s'est vraiment beaucoup posé la question, savoir si on l'organisait ou pas, à ce prix-là, sachant les difficultés financières auxquelles nous allons être confrontés. Christine a bien poussé pour que le repas se fasse. Nous avons été nombreux, ici autour de la table, à recevoir l'invitation. Pour l'instant, deux cent trente personnes inscrites. On verra bien ce que ça va donner puisque le délai c'était le 31, me semble-t-il.

Quelqu'un prend la parole hors micro

Mme la Présidente : ah ce vendredi, d'accord. Ah oui, pardon, le vendredi 16 décembre, donc on verra.

14 – Marché des assurances

Mme la Présidente : là aussi, les prix augmentent. Le marché des assurances a été lancé en groupement, dans le cadre de la convention permanente de groupement entre la Mairie et le CCAS. La Mairie coordonne le groupement, elle gère donc l'ensemble de la procédure. Le coût annuel concernant le CCAS s'élève à 1 766 €. Ça aurait été intéressant d'avoir le prix de l'année dernière, pour avoir un élément de comparaison, mais ça n'a pas baissé.

15 – Rapport d'activité des services du CCAS - 2021

Mme la Présidente : vous avez eu le document sur les activités du CCAS en 2021. C'est vrai que 2021 a été quand même une année particulière, avec encore une fois les périodes de confinements, de restrictions diverses et variées que l'on a connus, avec une reprise des activités sur la fin de

l'année, puisque la situation sanitaire s'est plus ou moins normalisée. Donc un retour progressif, très progressif des adhérents. Mais bon, il faut du temps. Voilà, vous avez tout le loisir de regarder ça tranquillement. Merci pour la rédaction du document, Madame La Responsable du Centre Social, vous n'avez peut-être pas été la seule, enfin à tous ceux qui ont participé, Madame la Chargée du CCAS aussi, que j'oublie parce qu'elle est derrière.

16 – Informations diverses

Les activités de La Mosaïque des Partages

Mme la Présidente : une reprise des activités antérieures. Des nouvelles ont-elles été rajoutées ?

La Responsable du Centre Social : non. « Les petites mains » qu'on a relancées, qu'on a bien relancées parce qu'on fait un partenariat avec la Médiathèque. On est allé un peu chercher les familles. Une fois par mois, il y a la lecture des contes par l'association Les Petits Les Arts. Le chargé d'activités est allé faire la publicité de nos ateliers, et ça a fédéré beaucoup de gens. On a un bon groupe à l'heure actuelle de mamans, mamans nouvelles, qu'on ne connaissait pas auparavant. Autrement, c'est un peu les mêmes ateliers. On a mis en place les jeudis éphémères. Principalement de la marche, ça avait été demandé dans le Comité d'Usagers. Une fois par an on interroge nos adhérents pour savoir qu'est-ce qu'ils veulent voir dans nos programmes, ou supprimer, ou améliorer. Cela avait été une demande. L'atelier créatif qu'on avait supprimé, qu'on a remis aussi le vendredi après-midi. On fait un petit repas demain soir, on fait une élection du pull moche pour fêter Noël. On avait décidé de faire une sortie pour faire le circuit des maisons illuminées de Fonsorbes, puisque c'était le concours et qu'on avait décidé de faire ça. Vu la suppression du concours des maisons illuminées, on s'est rabattu sur un repas partage, avec une élection de pull moche, avec un Karaoké. On s'adapte.

Mme la Présidente : soirée sympathique en perspective.

Mutuelles : dispositif « Ma Commune ma santé »

Mme la Présidente : de nouvelles permanences, de nouvelles dates qui sont proposées. Il y a de nouveaux adhérents ?

La Responsable du Centre Social : oui, on a de nouveaux adhérents, des gens qui connaissent le Centre Social par plein de, par internet, par la Mairie, par des manifestations, par le forum des associations.

Mme la Présidente : ça commence à prendre quand même.

La Responsable du Centre Social : oui, oui, on commence, mais ça draine quelques personnes à certaines manifestations, on commence mais bon.

Dispositif saisonnier « Vague de froid » 2022 / 2023

Mme la Présidente : vous avez vu qu'on a remis ça sur les panneaux lumineux. C'est-à-dire personnes âgées isolées manifestez-vous, faites-vous connaître ou signalez-les. De toute façon, on repart sur ce qui a été mis en place, vague de chaleur, vague de froid, à savoir quand on est en situation d'alerte, la nécessité de passer un coup de fil à la vingtaine de personnes, entre vingt et trente.

La Responsable du Centre Social : une vingtaine, petite vingtaine.

Mme la Présidente : sachez que nous avons eu une réunion avec les services de la Préfecture qui nous ont parlé pendant deux heures quinze de ce qui allait se passer si éventuellement il y avait des coupures d'électricité. On verra en temps et en heure si nous sommes alertés sur ce genre d'évènement. Je pense que d'habitude on y arrive, mais enfin, nous le saurons trois jours avant. Bien entendu, nous alerterons les personnes qui sont sur la liste en question, du fait qu'une

coupure est prévue tel jour à telle heure. Sachant que la veille ils peuvent décider que la coupure ne se fera pas non plus. Ça peut être très tardif comme décision. Néanmoins, c'est important de prévenir et on prévient, bien entendu, par tous les réseaux qui sont les nôtres, de la probabilité que Fonsorbes puisse, ou des quartiers de Fonsorbes, parce que ça peut ne pas concerner toute la commune, des quartiers de Fonsorbes pourrait être coupés.

Mme SEVERAC : est-ce que la Préfecture vous a expliqué comment ça se passait pour les personnes malades qui sont sous respirateur. Mais pas que sous respirateur, tous ceux qui sont sur des lits.

Mme la Maire : tous ceux qui sont connus par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'ARS va signifier les adresses, etc..., normalement, il ne devrait pas y avoir de souci. Mais par ailleurs, quelqu'un qui pendant, fait un infarctus sur le temps de la coupure, il n'y a pas de téléphone pour appeler le SAMU. Il faudra que nous, on ait des permanences à la Mairie. On a du mal à imaginer que la personne qui fait l'infarctus, arrive à la Mairie, et à la Mairie, on ira chercher les pompiers. Vous imaginez un petit peu le bazar que ça peut être. Tout ce qu'on peut espérer c'est qu'il n'y aura pas de coupure. Je pense qu'on est dans une situation où on nous alerte beaucoup pour nous responsabiliser et pour que nous consommons moins, ce qui n'est peut-être pas plus mal. On espère que nous ne serons pas confrontés à des situations comme celle-là.

La séance prend fin à 19h15

La Secrétaire de séance,



RAZAFIMBAHINY Anne-Marie



Madame la Maire,
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise